Image not found or type unknown

Heritage de mon oncle d'Autriche

Par **Caubert Beate**, le **17/09/2017** à **10:22**

Bonjour,
Je suis autrichienne, mariée avec un français et je vis en France depuis vingt ans.
Mon oncle en Autriche est décédé en mai et il m’a laissé un héritage.
Est-ce que je suis obligée payer des impôts de succession ou d’autre en France si je veux mettre l’argent sur mon compte en France ?
Mon banquier en Autriche m’a dit que les autorités en France sont automatiquement informées par la banque autrichienne.

Cordialement

Beate Caubert

Par **Visiteur**, le **17/09/2017** à **13:04**

Bonjour,
Renseignez vous auprès d'un notaire car il existe des convention entre pays pour éviter la double imposition.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés